



Police

Police Fédérale
Direction Générale
de l'Appui et de la Gestion
Direction du Recrutement
Et de la Sélection

Rue Fritz Toussaint 8
1050 Bruxelles
Tél. 02 642 79 35
Fax 02 642 79 91

NOTE DE SERVICE

Numéro d'émission DGS/DSR – 2009/ 0667 F
Date d'émission 26-05-2009

Degré de classification **PUBLIC**
Classement DSRP

Page 1/7
Annexe(s) 2
Référence PC FM/épreuve de cadre 2009-2011

Destinataire(s) Toutes les directions de la Police fédérale
Tous les services de la Police fédérale
Toutes les zones de la Police locale
AIG

Copie: CG - SAT - CPPL - DGS - DSE - DSI - Syndicats - DailyDoc - PolDoc -
Helpdesk DSED-Documentation

Chaque Corps de police reçoit au moins un exemplaire de cet appel aux candidatures. Les supérieurs fonctionnels veillent à ce que tout leur personnel soit informé de l'existence de cet appel aux candidatures. Le présent appel peut être consulté sur internet via l'url : www.jobpol.be
Cet appel est diffusé dans la langue de la région. Cela étant, il peut être consulté en néerlandais sur le même site. Nederlandse versie is beschikbaar via de url: www.jobpol.be.

OBJET

Organisation d'une épreuve de cadre en vue de la participation à un concours de promotion par accession au cadre des officiers.

Référence(s)

ST 20 – Chapitre III
ST 6/1 Art. VII.II.12. (PJPol)
ST 3 Art. 41 (LSW)
Loi Vésale (MB du 29-07-2005)

Chargés de dossier :

CNT Benoît STRUYS, Tél. 02 642 79 44
ASS Stéphane SIMON, Tél 02 642 77 98

Rédacteur de la note :

CP Fabrice MAROTTE, Tél. 02 644 83 34

Je porte à votre connaissance l'organisation d'une épreuve de cadre réservée aux membres du personnel du cadre moyen en vue de la promotion par accession au cadre des officiers.

L'ensemble des éléments relatifs à l'organisation de cette épreuve fait l'objet des documents joints en annexe.

Pourrais-je vous demander de porter le contenu de ces documents à la connaissance des membres de votre personnel.

CDP Alain GOERGEN
Dir DSR

---->>><<<----

Précisions relatives à l'organisation des épreuves de sélection et à la candidature

**EPREUVE DE CADRE RESERVEE AUX MEMBRES DU CADRE MOYEN
EN VUE DE LA PARTICIPATION A UN CONCOURS DE PROMOTION
PAR ACCESSION AU CADRE DES OFFICIERS**

Session 2009-2011

Un concours de promotion par accession au cadre des officiers va être organisé dans le courant de 2009.

Pour pouvoir s'inscrire à ce futur concours de promotion, les candidats devront être porteurs d'un diplôme ou d'un certificat au moins équivalent à ceux pris en compte pour le recrutement aux emplois de niveau A dans les administrations fédérales, tels que repris à l'annexe 1 de l'arrêté royal du 2 octobre 1937 portant le statut du personnel de l'Etat.

Par dérogation à la disposition susmentionnée, les membres du personnel du cadre moyen ayant réussi une « épreuve de cadre » sont dispensés des exigences de diplômes précitées.

Certains membres du personnel du cadre moyen pourront toutefois être dispensés de l'épreuve de cadre suscitée et, dès lors également, des exigences de diplômes précitées. Il s'agit des membres du personnel qui :

- soit sont commissionnés dans le grade de commissaire de police, sur base de l'article XII.VII.23, PJPol (« 270 »);
- soit sont commissionnés dans le grade de commissaire de police, sur base de l'article XII.VII.23 *bis*, PJPol (commissionnements « tapis rouge ») ;
- soit sont commissionnés dans le grade de commissaire de police, sur base de l'article XII.VII.24, PJPol (commissionnements réalisés entre le 1^{er} avril 2001 et le 28 juillet 2005 suite à une mobilité vers un emploi de commissaire de police);
- soit sont commissionnés dans le grade de commissaire de police sur base de l'article XII.VII.26, PJPol (commissionnements réalisés au 1^{er} avril 2001 sur base de la répartition proportionnelle des emplois d'autorité) ;
- appartiennent à l'une des catégories suivantes (article XII.IV.6 §3, PJPol) :
 - sont titulaires du brevet d'officier de police communale ou du brevet de sous-officier supérieur de gendarmerie ;
 - sont ex-inspecteurs divisionnaires bénéficiant de l'échelle de traitement M5.2 ;
 - bénéficient de l'échelle de traitement M6, M7 ou M7 *bis*.

Préalablement à l'organisation du concours 2009-2011, la police intégrée organise donc une épreuve de cadre destinée à évaluer les connaissances intellectuelles et professionnelles des candidats qui ne satisfont pas aux conditions d'accès au concours susmentionné.

Afin de pouvoir participer à **cette épreuve de cadre**, le membre du personnel du cadre moyen doit compter **quatre ans** d'ancienneté de cadre à la date ultime de rentrée des candidatures, à savoir le **26 juin 2009** et ne pas avoir échoué à une épreuve de cadre durant les deux années qui précèdent.

Le contenu de cette épreuve de cadre consiste en une batterie de tests mesurant :

- le potentiel intellectuel ;
- la maîtrise de la langue dans laquelle il s'est inscrit à l'épreuve.

Pour satisfaire, le candidat doit obtenir au minimum un score de 50.

Comment s'inscrire ?

Les candidats intéressés peuvent obtenir le formulaire d'inscription :

- au numéro gratuit du JOB-INFO : 0800/99.505
- en le téléchargeant sur le site internet www.jobpol.be
- par e-mail : jobs.police@jobpol.be
- par écrit, auprès de la Direction du Recrutement et de la Sélection , JOB-INFO, rue Fritz Toussaint, 8 à 1050 BRUXELLES
- en venant le retirer au JOB-INFO (Complexe Géruzet, Bloc O, rez-de-chaussée, avenue de la Force Aérienne n°10 à 1040 ETTERBEEK)

Le dossier d'inscription complet comprend le formulaire d'inscription dûment rempli par le candidat et son employeur respectivement pour chaque partie les concernant.

La date limite d'envoi du dossier d'inscription complet est le **26 juin 2009**.

Tout renseignement complémentaire relatif à la sélection peut être obtenu auprès de Stéphane SIMON au 02/642.77.98 ou de Benoît STRUYS au 02/642.79.44.

Pour tout renseignement d'un autre ordre (statut, formation,...), il est possible de s'adresser au Call Center DSI au numéro gratuit : 0800/99.272.